



BRANCHE CAISSE D'ÉPARGNE

collectif@cgt-caisses-epargne.fr

site : <http://www.cgt-caisses-epargne.fr/>

tél : 01 45 65 24 37

27/29, rue de la Tombe-Issoire

75014 PARIS



François Pérol renvoyé en correctionnelle pour prise illégale d'intérêt

Il devra donc s'expliquer lors d'un procès. Il lui est reproché d'avoir accepté en février 2009 de prendre la tête du groupe issu du mariage entre la Banque populaire et la Caisse d'épargne (BPCE), alors qu'il avait suivi le dossier à l'Élysée en tant que secrétaire général adjoint en charge des dossiers économiques. Il avait été mis en examen en février 2014.

Rappels.

Les conditions de nomination de F. Pérol à la présidence de BPCE ont incité les syndicats CGT des Caisses d'Épargne et certaines de ses filiales à déposer plainte contre F. PEROL, près du Procureur de la République, au motif de prise illégale d'intérêts.

En effet la loi interdit à tout fonctionnaire de travailler pour une entreprise qu'il a surveillée, avec laquelle il a conclu un contrat ou sur laquelle il a fait des propositions à l'autorité compétente dans les trois ans qui précèdent son passage du public au privé. François Pérol encourt à ce titre une peine maximale de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.

La suite logique d'une procédure en cours.

"C'est l'aboutissement d'un long combat judiciaire, visant à démontrer les pratiques de corruption mises en place au plus haut niveau de l'État sous le précédent quinquennat".

"Le procès qui s'annonce est également le procès du pantouflage et des pratiques de réseau. C'est tout le système du jeu des chaises musicales en violation totale de la loi, entre le monde de la finance et celui du pouvoir politique qui sera ainsi analysé à l'aune de ce procès. Ce renvoi devant le tribunal est une victoire du droit sur la puissance des réseaux" souligne Jérôme Karsenti, avocat de la CGT dans cette affaire.

La CGT n'a pas pour vocation de « faire du juridisme » à tout va, mais celle de défendre les intérêts collectifs et individuels des salariés. Cela passe parfois par exiger le respect de valeurs et règles républicaines et des Institutions de la République. C'est de notre responsabilité d'organisation syndicale.

La démarche de la CGT est donc validée par la justice et le procès devrait permettre de faire toute la lumière sur les conditions controversées de la nomination de F.PEROL et d'en tirer toutes les conséquences de droit.

Le collectif National CGT : Alain Barasinski, Ludovic Boivin, Jean-Luc Desplats, Jean-Christophe Duthois, Jean-Michel Edon, François Lacoste, Valérie Lefebvre-Haussmann, Sophie Magnani, Didier Marc, Inci Nar, Thierry Oligo, Olivier Thouaye, Catherine Vinet-Larie

Je me défends, je me syndique. J'adhère à la CGT.

Nom :	Prénom :
Adresse:	
Téléphone	Portable :
Entreprise	
Email :	
Date :	Signature :

Bulletin d'adhésion à adresser au Collectif national des syndicats CGT Caisses d'Épargne, 27/29 rue de la Tombe-Issoire 75014 PARIS ou à remettre au représentant CGT de votre entreprise.